

**Sujet :** [INTERNET] Dossier Exeter à Leers

**De :** Francine BARTIER <bartierfrancine48@gmail.com>

**Date :** 16/02/2022 11:55

**Pour :** pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

Mr et Mme BARTIER  
48 Rue Gibraltar Droite  
59115 LEERS

1) La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et la Préfecture des Hauts de France ont décidé le 19 décembre 2021 de ne pas faire d'étude d'impact environnemental en amont de la construction de l'entrepôt Exeter car elles se sont basées sur une **déclaration erronée ou elles se sont trompées en disant que l'entrepôt sera localisé à environ 200 mètres des premières habitations** (cf document « Décision de non soumission à étude d'impact du projet de construction d'un entrepôt à Leers » signé par M Buchaillat le 19 décembre 2021). On dénombre plus de 50 maisons dans un rayon de 100 m autour du site !

Il faut donc corriger cette distance et corriger de ce fait le permis de construire.

Du coup, le projet étant à proximité immédiate des habitations et non à 200m, **il faut faire une étude d'impact environnemental avant l'accord éventuel du permis de construire surtout qu'il s'agit d'une ICPE** (installation classée pour la protection de l'environnement) et comme c'est un entrepôt livré en blanc, on ne sait pas ce qui y sera stocké!

Un bâtiment pareil n'a rien à faire à cet endroit: il se situe à 500 m du centre ville de Leers, à 200 m d'un collège et d'un EPHAD et à 60 m de la maison située en Belgique à l'intersection des rues du Capitaine Picavet et du Chemin Vert!

2) 80 camions par jour, c'est trop, cela va faire trop de bruit! On demande un merlon/talus rehaussé et végétalisé d'arbres à feuilles persistantes/hautes tiges et taillis (anti-bruit et brise-vue) entre l'entrepôt et les habitations de Gibraltar Droite.

On demande également un talus végétalisé de buissons et taillis le long des rues Picavet et Gibraltar Droite côté Est.

3) Il y aura du coup beaucoup trop d'émission de CO2, c'est une pollution atmosphérique et c'est contre l'environnement!

4) On constate de plus en plus de poids lourds qui s'égarent dans notre rue. Pour éviter cela, il faut installer une signalisation interdisant le passage aux véhicules de + de 3,5 T rue Gibraltar Droite comme il est indiqué dans les rues y conduisant et dans le sens belge de la rue. Peut-être pouvons nous prendre exemple sur les Belges qui ont un installé un Viapass interdisant l'accès aux véhicules de

+ de 3,5 T.

5) Nous demandons aussi que des choses soient faites pour la sécurité des piétons et des cyclistes, étant donné qu'un collègue n'est pas loin.

6) L'entrepôt d'Exeter sera trop étendu et trop haut. Nous souhaitons une diminution de sa hauteur et qu'il soit situé plus loin des habitations.

7) Il serait mieux de mettre les quais de chargement de l'autre côté à savoir en face des quais de chargement de l'entrepôt d'IDLOG. Les habitants belges de la maison à l'intersection des rues Picavet et Chemin Vert n'auront ainsi pas toutes les nuisances sonores et d'éclairage en face de chez eux.

8) Nous réclamons un éclairage nocturne raisonné des bâtiments avec des normes de propagation conformes pour ne pas être éblouis ou réveillés la nuit.

9) Le dossier d'Exeter dit que le futur entrepôt abritera « des matières combustibles » donc types papiers, cartons, mais les références techniques dans le dossier indiquent qu'il y aura aussi des matières plastiques, du caoutchouc donc des matières inflammables. Le problème, c'est qu'il est précisé dans le dossier qu'en cas d'incendie ou d'accident, il est prévu que les trappes de désenfumage situées sur le toit de l'entrepôt s'ouvrent et laissent s'évacuer les fumées, gaz, chaleurs et matières incomplètement brûlées directement dans nos jardins puisque ceux-ci sont situés sous les vents dominants !

10) En raison du changement climatique, on constate de plus en plus d'inondations et le fait de bétonner 22 000 m<sup>2</sup> va encore plus imperméabiliser le sol et les jardins situés à proximité seront inondés !

11) Le futur entrepôt étant à proximité des habitations, nous ne voulons pas d'exploitation la nuit.

12) Nous ne voulons pas de chantier de construction bruyant la nuit et le week-end.